

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/44/2009**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre d'un reclassement entre actionnaires majoritaires de la société LGMC, monsieur Abdelkrim El Jamali, a déclaré le 10 décembre 2009, avoir acquis le 8 décembre 2009 sur le marché de blocs, 22.880 actions LGMC au cours unitaire de 325,76 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5 % dans le capital de la société.

Suite à cette transaction, monsieur Abdelkrim El Jamali détient 68.205 actions LGMC, soit 7,44% du capital de la société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation précité, monsieur Abdelkrim El Jamali envisage d'arrêter les achats des actions LGMC.

Monsieur Abdelkrim El Jamali agit de concert avec les personnes suivantes :

Personnes avec qui le déclarant agit de concert	Avant FSP		Après FSP	
	Nombre d'actions LGMC détenues	Part du capital et des droits de vote détenus	Nombre d'actions LGMC détenues	Part du capital et des droits de vote détenus
TAD Maroc	45.765	4,99%	22.885	2,49%
Mohamed El Jamali	41.025	4,48%	41.025	4,48%
Karim Ayouche	126.883	13,85%	126.883	13,85%
Leila Ayouche	44.668	4,87%	44.668	4,87%
Kenza Bourkia	5.165	0,56%	5.165	0,56%
Kay Holding Sarl	4.995	0,54%	4.995	0,54%
Concorde Finance Sarl	45.500	4,97%	45.500	4,97%
Jaybo Sarl	504.323	55,08%	504.323	55,08%
TOTAL	818.324	89,38%	795.444	86,88%

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières